



HAL
open science

Restituer la trajectoire historique de l'alimentation en eau des Grenoblois : une valse à trois temps avec l'industrie

Antoine Brochet

► To cite this version:

Antoine Brochet. Restituer la trajectoire historique de l'alimentation en eau des Grenoblois : une valse à trois temps avec l'industrie. Les études du CIRIEC France. Collection Economie collective et territoires. Thème 3 : Eau & Energie : hautes tensions territoriales., Ciriec France. 2023. halshs-04127986

HAL Id: halshs-04127986

<https://shs.hal.science/halshs-04127986>

Submitted on 28 Jun 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Restituer la trajectoire historique de l'alimentation en eau des Grenoblois : une valse à trois temps avec l'industrie

Antoine Brochet⁶³

A Grenoble, il est commun de dire que l'eau fait et défait les maires. En revanche, le rôle joué par l'industrie dans les succès et crises du service d'eau est moins connu. L'histoire du service des eaux grenoblois est en effet une alternance de périodes où le service a tantôt été pointé pour ses dérives, tantôt été mis en avant comme un modèle. L'industrie a été un protagoniste central de cette histoire. Dans cet article, nous retraçons la trajectoire du service d'eau grenoblois en nous appuyant sur la notion de « configuration hydroterritoriale » (Brochet, 2017⁶⁴) que nous définissons comme un jeu de relations dans un espace particulier mettant en lien des protagonistes (acteurs, objets actants et ressources) autour de projets hydriques et au moyen de l'activation de proximités par les acteurs plus ou moins intentionnelles ou subies. Chaque configuration peut être entendue comme un terreau dans lequel les acteurs fondent leurs actions, soit par contrainte, soit par opportunité.

1 De la fin du XIX^{ème} siècle à la Seconde Guerre Mondiale : quand l'abondance fait pénurie

Le XIX^{ème} siècle est un siècle de transformation des idées, savoirs et techniques pour gérer l'eau. D'abord, la révolution hygiéniste met en évidence les liens existants entre maladies et salubrité publique au travers du développement de savoirs spécialisés comme la bactériologie et la physico-chimie. Dans ce contexte, la quête de l'eau salubre et abondante pour assainir la ville devient un objet de politique publique locale. A Grenoble, cela se traduit par la réglementation hygiéniste du maire Berriat, adoptée dès 1835 ; et par le projet sans cesse renouvelé jusqu'à la Première Guerre Mondiale visant à faire de Grenoble une ville thermale. Il faut néanmoins attendre la grande loi communale de 1884 pour que l'intervention municipale en matière d'alimentation en eau soit consacrée, au travers de l'article 97 qui fixe comme objectif pour les municipalités « le soin de faire cesser les maladies épidémiques ou contagieuses ». Le milieu du XIX^{ème} siècle est également marqué par l'invention de nouvelles infrastructures techniques, comme les conduites en fonte, qui vont révolutionner l'approvisionnement en eau en permettant de mettre les réseaux sous pression (Barraqué, 2014⁶⁵), ou le passage de la « ligne au réseau », c'est-à-dire d'un système gravitaire d'adduction par fontaines et bornes fontaines depuis le point le plus élevé de la ville vers des lieux précis (la ligne) à un système beaucoup plus complexe et coûteux qui renforce la sécurité d'approvisionnement grâce à la réalisation de

⁶³ Antoine Brochet a été chargé de mission au sein de la Communauté de l'Eau de la région urbaine de Grenoble (2010 – 2017). Puis il a soutenu sa thèse en Aménagement-Urbanisme en 2017. Aujourd'hui il est postdoctorant en science politique impliqué dans deux projets : i) le projet de recherche "Climat-Métro" (Institut des Géosciences de l'Environnement / Université Grenoble-Alpes / CNRS) sur l'adaptation au changement climatique de Grenoble-Alpes-Métropole concernant les risques liés à l'eau, ii) le projet de recherche Post AgreeSkills Fund (PAF) - Nature Based Solutions - From Theory to Practice (INRAE, CNAM, ENGEEES, Université de UC Berkeley).

⁶⁴ Antoine Brochet (dir.). *Le service public d'eau potable et la fabrique des territoires*, Paris, l'Harmattan, p.167-184 - 2017

⁶⁵ Bernard Barraqué. « Pour une histoire des services d'eau et d'assainissement en Europe et en Amérique du Nord », *Flux* [En ligne], 2014, vol.3, n°97-98, p.4-15 - 2014

maillages (le réseau) et qui s'appuie sur le développement de l'hydraulique (Pflieger, 2009⁶⁶).

En 1870, quarante ans après la réglementation Berriat, les problèmes d'accès à l'eau, à l'hygiène et à la santé publique ne sont toujours pas résolus à Grenoble. Ils sont de moins en moins acceptés comme en attestent plusieurs récits de voyageurs (Poiret, 1998) et les réactions circonstanciées des édiles prenant ordonnances et arrêtés d'hygiène (Le Guéner, 1987⁶⁷). En effet, l'accès à l'eau aux fontaines et bornes fontaines de la ville demeure subordonné aux aléas climatiques, les étés secs se traduisant par des pénuries d'eau.

C'est à cette période que l'agglomération grenobloise connaît une première révolution industrielle autour de l'hydroélectricité, de la papeterie et du ciment, avec la naissance de trois industries ayant des besoins en eau importants. Les industriels vont alors faire pression sur la municipalité, n'hésitant pas à s'engager en politique comme Aristide Bergès (inventeur de la « houille blanche »), pour équiper la ville de Grenoble d'un réseau d'eau performant. Sous le mandat du maire Edouard Rey (1881-1888), plusieurs projets concurrents sont présentés, conduisant à ce que la presse de l'époque nomma « la guerre des pressions ». Finalement, c'est le projet de l'architecte-voyer de la ville de Grenoble, Joseph Thiervoz, privilégiant l'alimentation domestique sur les usages industriels, qui sera retenu et mis en œuvre en 1883 et 1889 (Brochet, 2015⁶⁸). Pour autant, la pression des industriels aura joué un rôle essentiel dans la concrétisation du projet. Celui-ci consiste en une adduction d'eau publique depuis la commune de Varcès-Allières-et-Risset, à douze kilomètres au sud de Grenoble, et jusqu'à l'intérieur des habitations. Il est synonyme d'une vraie révolution, avec l'arrivée d'un service payant et à domicile et d'une eau abondante grâce à l'aménagement d'une grande infrastructure technique d'alimentation en eau. Le projet dispose néanmoins d'une limite importante, liée au choix de réaliser des captages superficiels de la nappe au moyen de drains peu profonds, avec pour conséquence une sensibilité importante de l'alimentation en eau à la variabilité hydroclimatique.

Grâce à cet équipement, l'objectif pour le maire Edouard Rey est de faire de la ville de Grenoble une ville à l'hygiène irréprochable. Le maire fait par ailleurs le choix d'ancrer la gestion du service en régie en considérant les dangers que feraient courir une entreprise spéculatrice. Des objectifs sociaux sont également fixés, notamment au travers d'une grille tarifaire indexée sur le prix des loyers. Néanmoins, cela n'empêche pas de nombreuses contestations d'émerger, les usagers critiquant la marchandisation d'un service devenu payant, le contrôle social qu'implique la relève des compteurs à l'intérieur des habitations, et surtout une politique bourgeoise qui ne garantit l'accès au service qu'aux quartiers les plus riches. Plusieurs quartiers demeurent à l'écart de la modernisation et les habitants des quatrièmes et cinquièmes étages des immeubles, soit les Grenoblois les plus pauvres, manquent d'eau (Baret-Bourgoin, 2005, p.25⁶⁹). Au début du 20^{XX}^{ème} siècle, le nombre d'abonnés croît sensiblement et permet à la ville de Grenoble de constituer une véritable rente grâce à la vente d'eau. L'époque

⁶⁶ Géraldine Pflieger. *L'eau des villes : aux sources des empires municipaux*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 117 p - 2009

⁶⁷ Annick Le Guéner. « Du miasme au microbe », *Autrement*, n°92, p.115-121 - 1987

⁶⁸ Antoine Brochet. « Petite histoire du grand réseau, des origines de la cité à l'aube du 20^{ème} siècle », *Urbanités* [en ligne], n°6 : la ville et les tuyaux - 2015

⁶⁹ Estelle Baret-Bourgoin. « Politiques urbaines et accès à l'eau dans la cité : la révolution des eaux à Grenoble à la fin du XIX^e siècle », *Le Mouvement Social* [En ligne], vol.4, n°213, p. 9-29 - 2005

est alors au développement de projets urbains et à une gestion peu économe de la ressource.

La ville choisit de faire jaillir l'eau en abondance, en développant les fontaines publiques, sans équiper les infrastructures de compteurs ni de robinets. La consommation des ménages abonnés ne fait pas non plus l'objet de contrôles stricts. « Grenoble [est alors] la seule ville de France et même d'Europe, Rome exceptée, qui donnât l'impression d'user de ses ressources en eau avec une générosité et une munificence comparables à celles des antiques cités de l'Empire romain, telles que Rome, Vienne et Lyon » (Marchand, 1968⁷⁰).

Rapidement, des pénuries d'eau temporaires surviennent comme à l'été 1911, marqué par une sécheresse exceptionnelle, ou en 1916, suite à l'implantation d'une industrie chimique de guerre qui puise dans la nappe du Drac pour assurer son approvisionnement en eau. La réponse apportée par la municipalité est la réalisation de nouveaux drains pour renforcer la capacité de production d'eau et en aucun cas une rationalisation des usages. Cette fuite en avant se traduit par de nouvelles crises telles qu'en 1921, lorsque le système est confronté à une pénurie d'eau chronique dans le contexte d'une année très sèche.

Malgré ces signaux d'alerte, la pénurie d'eau n'est pas encore définie comme un problème public, les élus grenoblois vantant un modèle de gestion d'eau grenoblois peu onéreux et ayant permis d'appuyer le développement urbain de la ville.

Ainsi, en 1929, le maire socialiste Paul Mistral déclare en réunion publique que « *La brillante situation des finances municipales, [...] nous le devons pour une large part à nos régies municipales* ». Le maire met également en avant le fait que « *Grenoble reste la ville où l'eau est le meilleur marché en France* ».

La configuration hydroterritoriale de l'agglomération grenobloise sur cette période met en évidence le rôle joué par les acteurs industriels dans le développement et les crises du service. Ce qui permet au projet d'adduction d'eau de la ville de Grenoble d'aboutir, c'est une lutte de pouvoir entre acteurs locaux sur la définition des enjeux, les discours et les normes à appliquer (enjeux sanitaires versus enjeux industriels, gestion publique versus intérêts privés, gestion payante à domicile versus accès gratuit aux bornes fontaines). En résulte, une configuration hydroterritoriale marquée par la domination des discours sur l'abondance de l'eau, permise par la concrétisation de grandes infrastructures de production, et paradoxalement une faible attention portée aux caractéristiques de la ressource elle-même et à ses variations hydroclimatiques. Le modèle mis en avant d'un service d'eau marchand mais vantant la supériorité de la régie est un autre effet de ces luttes de pouvoir. Paradoxalement, les acteurs industriels qui avaient joué un rôle central dans l'arrivée du grand réseau à Grenoble, vont participer à la crise structurelle que va connaître le service d'eau au milieu du XX^{ème} siècle. Les prélèvements d'eau pour l'industrie dans la nappe du Drac vont impacter directement les capacités de production d'eau du service public.

2 De l'après-guerre aux années 1980 : quand la pénurie fait ressource

Au sortir de la Seconde Guerre Mondiale, les pénuries entraînant des ruptures du service d'approvisionnement en eau deviennent chroniques. Elles s'expliquent par plusieurs facteurs. Tout d'abord, cette période est marquée par l'aménagement de

⁷⁰ Albert Marchand. *Alimentation en eau potable de la ville de Grenoble*, Grenoble, Agence d'urbanisme de l'agglomération grenobloise, 45 p - 1968

grands barrages hydroélectriques par Électricité De France (EDF) sur le Drac, qui ont des conséquences directes sur le niveau de la nappe. Ensuite, cette période est caractérisée par un développement urbain exceptionnel de l'agglomération grenobloise qui connaît une croissance démographique inégalée (entre 1946 et 1962, la population de Grenoble passe de 102 000 à 156 000 habitants). Dans ce contexte, les besoins des entreprises de travaux publics les conduisent à extraire des matériaux dans le lit du Drac et à effectuer des forages directs dans la nappe. Enfin, la croissance démographique se traduit par une augmentation de la demande en eau.

Face à la pénurie d'eau, le maire Léon Martin dépose en 1953 un recours au tribunal contre les projets d'ÉDF mais il est débouté de sa demande. Il confie à Albert Marchand, le directeur de la voirie et des eaux de la ville, la mission de réfléchir à la rénovation du système d'adduction d'eau. Celui-ci, après plusieurs tergiversations, propose de renforcer les infrastructures existantes en installant deux nouveaux puits qui sont raccordés à la citerne de réunion de Rochefort. Cette solution provisoire, qui pare au plus urgent, ne permet pas de résoudre de façon pérenne les besoins d'alimentation en eau de la ville de Grenoble. Ainsi, dès l'année 1957, des coupures d'eau en ville liées au niveau de la nappe dans le contexte d'une année sèche, s'accompagnent de plaintes d'habitants.

Il faut attendre le mandat du maire Albert Michallon (1959-1965) pour que soit décidée une refonte totale du système d'adduction d'eau. L'État appuie également cette modernisation des équipements, nécessaire à la préparation des Jeux Olympiques d'hiver de 1968. Un projet est présenté en février 1962. Il s'agit de « remplacer Rochefort par Rochefort », c'est-à-dire de conserver le lieu de captage historique de la ville de Grenoble tout en réaménagement entièrement l'infrastructure de production. La principale transformation consiste dans le fait d'aller chercher l'eau en profondeur (30 mètres environ) dans la nappe alors que l'adduction se faisait jusqu'alors au moyen de drains superficiels (4 mètres environ). Alors que la phase de travaux d'urgence débute, une nouvelle crise hydrique se produit à l'automne 1962. Le niveau de la nappe s'effondre. En hiver, 20 000 grenoblois, habitant les étages supérieurs des immeubles du centre-ville, sont privés d'eau plusieurs heures par jour. Le remplissage par ÉDF du barrage du Monteynard, qui a conduit à dériver une grande partie des eaux du Drac, semble en être la principale cause.

Dans ce contexte, Hubert Dubedout, un ancien officier de marine arrivé récemment à Grenoble, entreprend des démarches individuelles pour tenter de faire monter l'eau dans son appartement. Ses démarches personnelles s'avèrent infructueuses. Il crée un syndicat des usagers de l'eau grenobloise fin 1963 dont il prend la présidence. Il affiche comme slogan : « Grenoble ville Olympique c'est bien. De l'eau à nos robinets, c'est mieux ». « Le mythe de l'entrée en politique d'Hubert Dubedout tambours battant via la présidence du syndicat des usagers de l'eau le consacre dans sa représentation de leader énergétique, efficace, qui ne s'accommode guère des lenteurs et des méandres du système local pour aller droit au fait, et privilégie l'action et le concret avant toute chose » (Prigent, 2006, p.242⁷¹).

Dans la foulée de ce succès, Hubert Dubedout décide de se présenter aux élections municipales de mars 1965 et à la surprise générale, l'usager militant, entré en politique un an plus tôt, est élu maire de Grenoble.

⁷¹ Agnès Prigent. *Du technique au politique : gouvernement local et gestion de l'eau à Grenoble de 1835 à 1995*, Grenoble, Thèse de doctorat en urbanisme, Université Pierre Mendès France, 484 p - 2006

Dès qu'il est élu, le nouveau maire prend en main le dossier de l'eau. L'affaire est conduite comme une opération militaire qu'Hubert Dubedout suit personnellement, avec son adjoint Emile Poultrinez de 1965 à 1971 (Ratel, 1996, p.85⁷²). Dès 1970, Hubert Dubedout annonce le combat des eaux remporté : « Grenoble dispose des réserves d'eau qui lui manquaient pour assurer la sécurité de son approvisionnement » (Dubedout cité par Ratel, 1996, p.86⁷³).

La modernisation des infrastructures permet d'assurer une desserte théorique trois à quatre fois supérieure à la demande.

Une fois la modernisation des infrastructures menée à bien, la décennie 1970 est celle de la modernisation organisationnelle. Agnès Prigent parle « d'âge d'or de la régie » (2006) à une époque où le service d'eau est souvent cité en exemple à l'échelle nationale et effectue toutes ses opérations en régie directe, y compris des missions de maîtrise d'ouvrage. « [...] À la fierté d'appartenir à ce qu'ils désignent comme la meilleure régie des eaux de France (eau particulièrement pure, gestion rigoureuse sinon exemplaire, excédents budgétaires alors que bon nombre de régies sont déficitaires, hypertechnicisation du service) s'ajoute aussi, pour les plus anciens, la fierté d'avoir vécu et contribué à la période où Grenoble, érigée en modèle, attirait l'attention nationale de façon positive (Prigent, 2006, p. 278⁷⁴).

Seule ombre au tableau, le maire de Grenoble doit livrer une bataille (victorieuse) avec les services de l'État en 1976-1978 pour s'opposer au projet de faire passer l'autoroute B48 sur les zones de protection des captages.

Enfin, au début des années 1980, la régie des eaux devient le premier service en France à se doter d'un outil informatisé de gestion en temps réel des installations, en même temps qu'elle développe une politique active de protection de la ressource. Le service d'eau bénéficie alors d'une couverture médiatique nationale vantant son caractère exemplaire. A l'image des années Mistral, les années Dubedout mettent en avant la supériorité de la régie dont la bonne gestion permet de dégager les ressources financières nécessaires aux investissements.

La configuration hydroterritoriale associée à cette deuxième période est également caractérisée par le rôle important joué par les protagonistes industriels, cette fois dans la crise que connaît le service à l'après-guerre du fait des pénuries chroniques d'eau. D'une part, les entreprises de travaux publics qui réalisent les énormes chantiers de construction de l'après-guerre, extraient de nombreux matériaux dans le lit du Drac ; ce qui conduit à une baisse rapide du niveau de la nappe. D'autre part, l'entreprise publique EDF, créée au sortir de la guerre, aménage de grands barrages hydroélectriques sur le Drac en amont de l'agglomération grenobloise. Ceux-ci ont, dès leur mise en service, un impact direct sur les pénuries d'eau constatées. Dans un premier temps, l'État soutient les acteurs industriels, et la ville de Grenoble se trouve démunie pour assurer la continuité d'alimentation en eau du service. L'organisation des Jeux olympiques d'hiver de 1968 à Grenoble va néanmoins permettre un renversement d'alliances. A partir de ce moment, l'État donne la priorité à l'eau potable sur les besoins de l'industrie. La ville de Grenoble peut enfin imaginer un grand projet de rénovation de ses infrastructures de production. Cependant, les multiples atermoiements concernant les contours du projet technique à privilégier entraînent des contestations sociales liées aux pénuries d'eau qui vont conduire à la chute du maire

⁷² Lucien Ratel. *Hubert Dubedout : le bâtisseur*, Grenoble, Éditions de Belledonne, 246 p - 1996

⁷³ Op. cite

⁷⁴ Op. cite

Michallon et à l'élection d'Hubert Dubedout à la mairie de Grenoble. Le maire Dubedout n'a alors plus qu'à mettre en œuvre le projet arrêté par son prédécesseur. Le projet finalement réalisé s'inscrit dans une logique hydrotechnique de croissance de l'offre permettant d'assurer les besoins en eau de la ville sur le long terme. L'eau est puisée en profondeur dans la nappe et permet la desserte en eau des usagers sans aucun traitement. Le modèle de gestion associé s'inscrit quant à lui dans la continuité de la configuration hydroterritoriale précédente, c'est-à-dire un modèle arguant de la supériorité de la régie, et surtarifié, ce qui permet d'importants bénéfices pour la municipalité qui sont ensuite réinvestis dans d'autres projets urbains. Au début des années 1980, le service des eaux grenoblois est à son zénith et semble avoir su réaliser une infrastructure en capacité de surmonter les crises futures. Néanmoins, une nouvelle crise va bientôt survenir.

3 Des années 1990 à aujourd'hui : de la quête de la bonne gestion à la question de l'adaptation au changement climatique

Les élections municipales de 1983 sont caractérisées par une percée de la droite dans l'agglomération qui conquiert les communes de Claix, Meylan, Sassenage, du Fontanil-Cornillon et de Grenoble. À cette occasion, Alain Carignon est élu maire de la capitale des Alpes. Il devient rapidement l'homme fort de l'agglomération et un homme politique d'envergure à l'échelon national. Il prend l'habit d'un maire entrepreneur qui teste les principes du néolibéralisme à l'échelon communal. Pour financer les grands projets d'aménagement qu'il souhaite développer tout en respectant sa promesse de campagne « d'hausse d'impôt zéro », le maire s'engage dans une politique de vente de nombreux actifs de la commune, avec près d'une douzaine de services publics municipaux ou intercommunaux délégués au privé entre 1985 et 1991 (Avrillier et Descamps, 1995⁷⁵).

Cependant et durant son premier mandat, la question de la délégation de la gestion du service d'eau à un opérateur privé n'est jamais abordée. C'est seulement trois mois après la réélection du maire que les responsables syndicaux sont informés du projet de délégation du service d'eau et d'assainissement à un opérateur privé. Une délibération est prise en ce sens le 13 juillet 1989. La gestion de l'eau et de l'assainissement est confiée par contrat d'affermage à la Compagnie de Gestion des Eaux du Sud-Est (COGESE), une entreprise filiale conjointe de la Lyonnaise des Eaux et du groupe Merlin. La délégation du service est justifiée auprès des Grenoblois au nom de la technicisation croissante de la gestion de l'eau. Le maire, fidèle à son image d'élu entrepreneur, met en avant l'intérêt de la ville de Grenoble qui va pouvoir bénéficier de l'expertise d'une des deux multinationales les plus compétentes en la matière. Les deux contrats (eau potable et assainissement) liant la ville de Grenoble et la COGESE sont signés le 3 novembre 1989 et pour une durée de 25 ans. Dès la signature du contrat de délégation de service public, il y a une opposition forte des employés, des élus d'opposition, des associations de consommateurs et des syndicats à la privatisation de la gestion du service. Plusieurs recours en justice sont déposés dès la fin de l'année 1989.

C'est cependant deux courriers anonymes envoyés en 1991 et 1993 qui vont déclencher l'affaire Carignon. Ces courriers affirment l'existence d'un pacte de corruption entre des responsables de la Lyonnaise des Eaux et du groupe Merlin et le

⁷⁵ Raymond Avrillier, Philippe Descamps. *Le système Carignon*, Paris, La Découverte, 348 p. ISBN : 2-7071-2440-0 - 1995

maire de Grenoble au sujet du contrat de délégation de service public. Le maire aurait fait financer sa campagne électorale et négocié divers avantages en nature en échange du contrat de délégation des services d'eau et d'assainissement de la ville. Une enquête est ouverte qui aboutit à la condamnation d'Alain Carignon pour des faits de corruption, d'abus de biens sociaux et de subornation de témoins. Il est emprisonné du 12 octobre 1994 au 5 mai 1998. Concrètement, il est reproché au maire d'avoir conclu un accord tacite avec le groupe Merlin et la Lyonnaise des Eaux. Celui-ci a consisté en la délégation des services d'eau et d'assainissement de la ville de Grenoble à la COGESE, en contrepartie d'avantages matériels, pour un total de 19 millions de francs. Au final, le bilan des cinq années de gestion de l'eau avec la COGESE aura été marqué par une forte augmentation du tarif de l'eau (+51% entre 1990 et 1995) et par une diminution de l'investissement de renouvellement du patrimoine technique.

En 1995, est élu un nouveau maire de Grenoble, Michel Destot, sur les thèmes de la transparence et de l'intégrité. Dès son élection, il dénonce le contrat de la COGESE et décide en 1996 de transformer le contrat avec la COGESE par voie d'avenants. Une société d'économie mixte, la Société des Eaux de Grenoble (SEG) est créée, détenue à 51 % par la ville et à 49 % par la Lyonnaise des Eaux. L'avenant au contrat COGESE, qui matérialise ce changement de contrat, prévoit que l'exploitation restera sous-traitée à la Lyonnaise des Eaux jusqu'en 2014 par le biais d'une filiale créée pour l'occasion (détenue à 99% par la Lyonnaise des eaux) : la Société Grenobloise des Eaux et de l'Assainissement (SGEA). Le choix du maire est fortement influencé par la menace agitée par la Lyonnaise des Eaux de poursuites judiciaires à l'encontre de la ville de Grenoble en cas de rupture anticipée du contrat.

Avec ce nouveau montage juridique, la ville de Grenoble se retrouve fortement endettée face à la Lyonnaise des eaux. La SEG cherche alors à améliorer sa situation financière en augmentant les ventes d'eau. L'entreprise démarché les services communaux producteurs d'eau de l'agglomération pour leur proposer de la vente d'eau en gros, mais également certaines communes adhérentes aux syndicats concurrents ainsi que les grandes villes alentours à l'image de Lyon. Cette politique concurrentielle de vente d'eau aux communes est très mal perçue par les autres acteurs de l'eau de l'agglomération grenobloise, et notamment par le principal syndicat d'adduction d'eau de la banlieue grenobloise, le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région Grenobloise (SIERG). En découle de nombreux conflits locaux à ce sujet.

En outre, le choix de déléguer la gestion de l'eau à la SEG fait l'objet de fortes oppositions des élus écologistes, de l'association Eau Secours et de citoyens militants qui considèrent qu'il s'agit d'une poursuite du contrat antérieur permettant à la Lyonnaise des Eaux de réaliser d'importants profits.

Les nombreux recours en justice engagés par les élus écologistes, et notamment par le militant grenoblois Raymond Avrillier, précipitent la fin de la délégation de service public. En 1998, à la suite de l'annulation du tarif par le tribunal administratif, le contrat est officiellement dénoncé. Le maire n'a pas d'autre choix que de s'orienter vers un retour en régie du service de l'eau, qui sera effectif le 1^{er} janvier 2001.

Un nouveau modèle de gouvernance est mis en place. Le choix est fait de créer une régie à personnalité morale et autonomie financière, ce qui permet une indépendance accrue par rapport à l'exécutif municipal. Un comité des usagers est par ailleurs mis en place. Il réunit une trentaine d'acteurs de la société civile grenobloise plusieurs fois par an. Ce comité réalise des études approfondies sur différents sujets liés à la gestion

du service et dispose d'un pouvoir décisionnel, notamment sur le tarif et les investissements à réaliser.

Avec la remunicipalisation, la régie des eaux de Grenoble s'affiche de nouveau comme un modèle de gestion publique de l'eau (prix de l'eau maîtrisé, ressource en eau de qualité exceptionnelle distribuée sans traitement, participation des usagers aux prises de décision). Les acteurs locaux communiquent beaucoup sur ce modèle au travers d'un discours axé sur le combat contre les multinationales, la marchandisation du service et le néolibéralisme. Il est cependant intéressant de mettre ce discours à l'épreuve des faits en observant que malgré le retour en gestion publique, les pratiques de gestion du service s'inscrivent dans un modèle davantage marchand (tarification au coût complet, salariés de droit privé, recours important à la prestation de services pour assurer certaines missions) que non marchand (recours à l'impôt, fonctionnariat, internalisation des missions) (Brochet, 2023⁷⁶). Pour le dire autrement, le nouveau service ne fait pas table rase de la période Lyonnaise des Eaux et pérennise certaines pratiques de gestion.

A partir de l'année 2010, une succession de lois de réforme territoriale (loi de Réforme des Collectivités Territoriales françaises (RCT) du 16 décembre 2010, loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 28 janvier 2014) va conduire à faire évoluer la gouvernance du service. Sous l'effet de ces lois, la ville de Grenoble et son agglomération acquièrent le statut de Métropole et à ce titre, la compétence eau potable doit être transférée de façon obligatoire à la Métropole au 1^{er} janvier 2015. Très vite, la crainte que ce transfert entraîne une remise en cause du modèle grenoblois est exprimée par le directeur de la régie des eaux de Grenoble et est partagée par le directeur du SIERG. Une stratégie de résistance territoriale à ce transfert de compétence est alors mise en œuvre (Brochet, 2017). Il s'agit de faire fusionner la régie des eaux de Grenoble et le SIERG dans une Société Publique Locale (SPL) avant le transfert de compétence à la Métropole. De cette manière, la future Métropole n'aurait pas d'autre choix que de confier la gestion du service à la SPL. Le 17 novembre 2014, la fusion est prononcée et la SPL « Eaux de Grenoble-Alpes » est créée.

Au 1^{er} janvier 2015, la compétence eau potable est transférée à la Métropole et celle-ci crée une régie métropolitaine de l'eau. Du fait de l'existence de la SPL, la Métropole est dans l'incapacité d'exercer seule la production et la distribution d'eau aux usagers et doit négocier avec celle-ci l'organisation de la gouvernance de l'eau. Dans ce contexte, la gestion du site historique de production d'eau de la ville de Grenoble (nappe de Rochefort à Varcès) est confiée à la SPL. La régie métropolitaine conserve quant à elle en propre, la production d'eau des petites ressources communales et la compétence distribution de l'eau de certaines communes de la Métropole (Grenoble non compris).

Après une période conflictuelle qui voit s'affronter la régie métropolitaine et la SPL concernant la répartition de leurs missions respectives les trois premières années, la situation est progressivement pacifiée. Le nouveau service permet une sécurisation de la distribution d'eau grâce à des interconnexions entre réseaux, un prix de l'eau harmonisé et maîtrisé à l'échelle métropolitaine, et le transfert du comité des usagers de l'eau grenoblois à l'échelon métropolitain (Méténier, 2022⁷⁷).

⁷⁶ Antoine Brochet. *Eaux, pouvoirs et territoires. Une histoire de l'alimentation en eau de l'agglomération grenobloise*, Fontaine, Presses Universitaires de Grenoble - 2023

⁷⁷ Béatrice Méténier. *L'eau en partage*, Grenoble, Glénat, 191 p - 2022

Enfin, au tournant des années 2020, de nouvelles difficultés apparaissent dans le contexte d'un accroissement des impacts du changement climatique. Des pénuries d'eau localisées à l'échelle de petites ressources en eau de montagne surviennent en été. Parallèlement, le développement important de l'industrie des nanotechnologies dans la vallée du Grésivaudan, grosse consommatrice d'eau et desservie en eau potable par la Métropole de Grenoble, conduit la Métropole à s'intéresser de plus près aux effets des sécheresses prolongées sur les enjeux quantitatifs de la ressource en eau potable. Une réflexion est portée fin 2022 par l'Université Grenoble-Alpes et la Métropole concernant l'étude de ces phénomènes et devrait aboutir au lancement d'un projet de recherche appliqué en 2023.

La configuration hydroterritoriale associée à cette dernière période confirme le rôle joué par les industriels dans les crises majeures et bifurcations de trajectoire du service. Ainsi, l'existence d'un pacte de corruption entre la Lyonnaise des eaux et le groupe Merlin d'une part, et le maire de Grenoble d'autre part, aboutit à la délégation du service d'eau en 1989, puis à sa remunicipalisation en 2001. La période met également en lumière le rôle joué par les collectifs citoyens et certains élus dans la régulation du service. C'est en effet grâce à l'acharnement de ces protagonistes que le combat pour le retour en gestion publique de l'eau a pu être réalisé. L'analyse met aussi en évidence le rôle joué par l'État concernant les modalités d'organisation du service. Bien qu'il n'intervienne plus en tant que conseil aux collectivités après 2008 (fin des missions d'ingénierie publique), il continue de produire des effets puissants sur la gouvernance de l'eau au travers de l'évolution du cadre juridique. La loi MAPTAM met ainsi fin à une gestion de l'eau plus que séculaire à l'échelle municipale, en transférant cette compétence à Grenoble-Alpes-Métropole. Enfin, la période la plus récente interroge les effets des changements climatiques en cours sur les ressources en eau disponibles et sur le modèle de gestion de l'eau associé. Le modèle hérité de croissance continue des infrastructures axé sur une politique de l'offre et une gestion centralisée pourrait rapidement atteindre ses limites, d'autant plus rapidement que la demande en eau demeure forte de la part des acteurs industriels de l'agglomération grenobloise.

Conclusion

L'histoire du service d'eau grenoblois est singulière en ce qu'elle peut être analysée comme une alternance de succès ayant érigé le service d'eau en modèle, et de crises ayant entraîné des bifurcations majeures pour le service en termes d'infrastructures mobilisées et de modèles de gouvernance. Cette histoire a souvent été présentée comme résultant d'un jeu à trois entre élus, techniciens et usagers (Pflieger, 2002⁷⁸ ; Baret-Bourgoin, 2005⁷⁹ ; Méténier, 2012⁸⁰ ; 2022⁸¹ ; Avrillier, 2013⁸²). D'autres protagonistes ont pourtant joué un rôle essentiel dans la trajectoire d'adaptation du service. Notre analyse historique a notamment révélé le rôle important et méconnu joué par les acteurs industriels, tout comme l'impact majeur des sécheresses sur les capacités de production d'eau du service.

⁷⁸ Géraldine Pflieger. Domination du consommateur et résistance du citoyen. Les tensions entre les figures de l'usager au sein du système de régulation de l'eau en France, *Flux*, vol.2, n°48-49, p.30-34 - 2002

⁷⁹ Estelle Baret-Bourgoin. « Politiques urbaines et accès à l'eau dans la cité : la révolution des eaux à Grenoble à la fin du XIXe siècle », *Le Mouvement Social* [En ligne], vol.4, n°213, p. 9-29 - 2005

⁸⁰ Béatrice Méténier. *L'eau de Grenoble : un patrimoine en héritage*, Grenoble, Critères éditions, 127 p - 2012

⁸¹ Béatrice Méténier. *L'eau en partage*, Grenoble, Glénat, 191 p - 2022

⁸² Raymond Avrillier. *L'intérêt d'un retour à une vraie gestion publique du service de l'eau*, in Bernard Pecqueur et Antoine Brochet (2013), p. 167-183 - 2013

Dans le contexte de changement climatique, un des enjeux pour le service d'eau métropolitain est aujourd'hui de dépasser l'histoire d'un service d'eau « réactif » aux crises, pour lui substituer un service d'eau « adaptatif », c'est-à-dire en capacité de prendre des décisions adaptées en situation d'incertitude. Pour ce faire, le modèle du commun, résumé par le triptyque « projet », « ressource » et « agir » en commun (Brochet et Renou, 2021⁸³ ; Renou, 2019⁸⁴), ouvre des voies de réflexion novatrices pour insuffler ce changement.

En termes de projet, le service d'eau va devoir redéfinir l'objectif de production d'une ressource pour des besoins sanitaires et économiques à court terme, en proposant un nouveau projet intégrant la complexité et la diversité d'une ressource en eau sans cesse refaçonnée par le cycle hydrosocial dans lequel elle flue.

En termes de ressource, un des enjeux est de passer d'une logique reposant sur une offre croissante en eau, pour lui substituer une approche par la demande. Parallèlement, il pourrait être intéressant de sortir de la logique du grand réseau administré de façon centralisé et dépendant d'une ressource en eau principale, en incitant au développement d'infrastructures complémentaires décentralisées et de petite échelle.

En termes d'agir, il faudrait enfin développer des pratiques de *commoning*, c'est-à-dire une gouvernance participative de l'eau mettant autour de la table une diversité de protagonistes (acteurs publics, citoyens, acteurs environnementaux et industriels) autour de l'enjeu principal de préserver les conditions d'habitabilité de la métropole grenobloise.

⁸³ Antoine Brochet, Yvan Renou. « La sécurisation du risque d'inondation comme « commun-communauté » : colonisation institutionnelle et résistances pratiques dans la plaine grenobloise », *Flux* [en ligne], vol.2-3, n°124-125 - 2021

⁸⁴ Yvan Renou. *Négocier les transitions institutionnelles : travail des possibles, régimes de valorisation et communs*, Habilitation à Diriger des Recherches en Sciences Économiques, Université Grenoble-Alpes - 2019